



## La raison de notre espérance

# L'intercession du Christ est parfaite

### L'intercession du Christ

« Nous croyons que nous n'avons accès à Dieu que par un seul Médiateur et Avocat : Jésus-Christ le Juste. C'est dans ce but qu'il a été fait homme, unissant la nature divine et la nature humaine, afin que nous, les hommes, puissions avoir accès à la majesté divine; autrement, nous n'y aurions pas accès. Toutefois, ce Médiateur que le Père a établi entre lui et nous ne doit pas nous épouvanter par sa grandeur, nous amenant à en chercher un autre selon notre fantaisie. Il n'y a, en effet, personne parmi toutes les créatures dans le ciel ou sur la terre qui nous aime davantage que Jésus-Christ. Bien que sa condition ait été celle de Dieu, il s'est dépouillé lui-même, prenant la condition d'homme et de serviteur pour nous (Ph 2.6-7), et il s'est fait en tout semblable à ses frères (Hé 2.17). Si donc il nous fallait trouver un autre intercesseur, pourrions-nous en trouver un qui nous aime davantage que celui qui a donné sa vie pour nous, alors même que nous étions ses ennemis (Rm 5.6,8,10)? Et s'il nous fallait trouver un autre intercesseur ayant autorité et puissance, qui donc en aurait autant que celui qui est assis à la droite du Père et à qui tout pouvoir a été donné dans le ciel et sur la terre (Mt 28.18)? Et qui donc pourrait être mieux exaucé que le propre Fils bien-aimé de Dieu?

C'est donc uniquement la méfiance qui a conduit à cette coutume de prier les saints, coutume qui les déshonore au lieu de les honorer, faisant ce qu'eux-mêmes n'ont jamais fait ni demandé. Au contraire, ils ont constamment rejeté un tel honneur, selon ce qu'ils se devaient de faire, comme on peut le constater dans leurs écrits. Il ne faut pas ici alléguer que nous ne sommes pas dignes, car il n'est pas question ici de présenter nos prières sur la base de notre dignité, mais seulement sur la base de l'excellence et de la dignité de Jésus-Christ, lui dont la justice est nôtre par la foi.

C'est pourquoi, voulant nous enlever cette crainte folle ou plutôt cette méfiance, l'auteur de la lettre aux Hébreux nous dit à juste titre que Jésus-Christ est devenu "en tout semblable à ses frères, afin d'être un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour faire l'expiation des péchés du peuple. Car du fait qu'il a souffert lui-même quand il fut tenté, il peut secourir ceux qui sont tentés" (Hé 2.17-18). Ensuite, afin de nous donner davantage le courage de nous approcher de Dieu, l'auteur dit : "Puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus le Fils de Dieu, tenons fermement la confession de notre foi. Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur incapable de compatir à nos faiblesses; mais il a été tenté comme nous à tous égards sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, en vue d'un secours opportun" (Hé 4.14-16). Le même auteur dit que "nous avons l'assurance d'un libre accès au sanctuaire par le sang de Jésus. [...] Approchons-nous donc d'un cœur sincère, avec une foi pleine et entière" (Hé 10.19,22). Il dit aussi que le Christ "possède le sacerdoce non transmissible; c'est pour cela aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur" (Hé 7.24-25).

Que faut-il de plus puisque le Christ lui-même déclare : "Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi" (Jn 14.6)? Pour quelle raison chercherions-nous un autre avocat? Puisqu'il a plu à Dieu de nous donner son Fils pour être notre Avocat, ne l'abandonnons pas pour en prendre un autre, ou plutôt pour en chercher un autre sans jamais en trouver. En effet, quand Dieu nous l'a donné, il savait bien que nous étions pécheurs.

C'est pourquoi, suivant le commandement de Christ, nous invoquons le Père céleste, comme nous l'enseigne le « Notre Père » (Mt 6.9-13; Lc 11.2-4), par Christ notre seul Médiateur, étant assurés que tout ce que nous demanderons au Père en son nom, nous l'obtiendrons. »

**Confession de foi des Pays-Bas, article 26**

1. Une échelle de prière
2. La ruse de Satan
3. La méfiance
4. Un faux honneur et une fausse piété
5. Une fausse humilité

Nous croyons que Jésus-Christ est notre unique Médiateur et Avocat. Il prie continuellement pour nous. Son ministère d'intercession est incomparable. Il nous aime d'un amour sans pareil. Le Père répond toujours à ses prières. De quel autre médiateur aurions-nous besoin? Pourquoi faudrait-il chercher un autre intercesseur auprès du Père? Ces questions sont totalement superflues. Pourtant, l'article 26 juge nécessaire d'ajouter un paragraphe au sujet des prières adressées aux saints.

## **1. Une échelle de prière**

Cet article vise bien entendu à réfuter l'enseignement catholique romain. Quand nos pères dans la foi ont proclamé que Jésus-Christ est le seul Médiateur entre Dieu et son peuple, ils enseignaient cette vérité simplement par fidélité aux Écritures. L'Église romaine a cependant estimé que cet enseignement était extrême. Comment oser rejeter mille ans de tradition et de piété populaire? Le Concile de Trente (1545-1563) a répliqué en disant qu'il est très utile de prier les saints trépassés pour que nous puissions obtenir leur aide. Le Concile a même condamné ceux qui enseignent qu'on ne doit pas prier les saints.

D'après l'Église romaine, les pécheurs ne peuvent pas facilement s'approcher de Dieu. Ils ont besoin de plusieurs intermédiaires pour y arriver, un peu comme une échelle à plusieurs échelons. Entre nous et Dieu, il y a non seulement Jésus-Christ, il y a aussi Marie médiatrice, qui comprendrait mieux nos faiblesses et nos besoins humains et qui serait en mesure d'exercer une bonne influence sur son Fils en notre faveur. Nous devrions donc prier Marie et lui demander qu'elle intercède pour nous auprès de son Fils pour que son Fils, à son tour, aille auprès du Père pour intercéder en notre faveur.

Marie étant elle-même prétendument parfaitement sainte, nous devrions nous approcher d'elle en priant les saints qui sont plus proches de nous. Les mérites de leurs bonnes œuvres excédentaires seraient conservés dans le trésor de la « banque céleste » et mis à la disposition des autres croyants dans la « communion des saints ». Tous ceux qui prient les saints pourraient bénéficier de leurs mérites. Cette échelle de prière nous montre bien que, d'après les croyances catholiques romaines, il y a une grande distance entre Dieu et le pécheur justifié.

## **2. La ruse de Satan**

Mais pourquoi les gens se sont-ils détournés du Christ pour se tourner vers les saints? La Confession de foi de La Rochelle donne une réponse théologique à cette question :

« *Nous croyons que tout ce que les hommes ont inventé quant à l'intercession des saints trépassés n'est qu'abus et ruse de Satan pour les détourner de la manière de bien prier* » (Confession de La Rochelle, art. 24).

Les ruses du diable prennent des formes parfois subtiles, parfois grossières. Rome fait une distinction théologique subtile et non biblique entre adoration (latrerie) et vénération (dulie). Prier les saints ne serait pas les adorer, mais seulement les vénérer et les honorer. Tandis que, d'après la Bible, prier est toujours un acte d'adoration par lequel nous reconnaissons la toute-puissance, l'omniscience et la grâce de celui que nous invoquons.

La piété populaire se fait prendre au piège par des ruses du diable plus grossières. Les saints, nous dit-on, se spécialisent dans différents domaines ou sur différentes régions. Saint Georges, vainqueur du dragon, est le patron de la Géorgie, de l'Éthiopie, de l'Angleterre et de plusieurs autres régions (un patron est un protecteur d'un groupe particulier). Saint Patrick est le patron des Irlandais. Saint Luc : patron des médecins. Saint Benoît : patron des architectes. Le patron des comptables est saint Matthieu, l'ancien collecteur d'impôts! Et ainsi de suite.

La Bible ne nous donne aucun exemple de ce genre ni aucun ordre ou promesse concernant l'invocation des saints. Quand la Bible parle des « saints », elle entend simplement les croyants, tous ceux qui ont été « sanctifiés » par le Christ et qui sont membres de son Église, et non pas une catégorie spéciale de croyants (Rm 15.25-26; 16.15; 2 Co 1.1; 9.1; 13.12; Ép 1.15; 2.19; 3.18; 4.12; 5.3; 6.18; etc.).

### **3. La méfiance**

La Confession de foi des Pays-Bas donne ensuite des raisons pratiques qui ont poussé les gens à prier les saints. L'article 26 donne une première raison : « *C'est donc uniquement la méfiance qui a conduit à cette coutume de prier les saints, coutume qui les déshonore au lieu de les honorer.* » De quelle méfiance s'agit-il? De la méfiance à l'égard des promesses de Dieu. On n'a pas confiance de s'approcher du Père par Jésus-Christ seul, même si la Bible nous invite à le faire avec assurance.

Le reste de l'article 26 cite plusieurs textes bibliques pour nous encourager à croire dans les promesses de Dieu.

*« C'est pourquoi, voulant nous enlever cette crainte folle ou plutôt cette méfiance, l'auteur de la lettre aux Hébreux nous dit à juste titre que Jésus-Christ est devenu "en tout semblable à ses frères, afin d'être un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour faire l'expiation des péchés du peuple. Car du fait qu'il a souffert lui-même quand il fut tenté, il peut secourir ceux qui sont tentés" (Hé 2.17-18). Ensuite, afin de nous donner davantage le courage de nous approcher de Dieu, l'auteur dit : "Puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus le Fils de Dieu, tenons fermement la confession de notre foi. Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur incapable de compatir à nos faiblesses; mais il a été tenté comme nous à tous égards sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, en vue d'un secours opportun" (Hé 4.14-16). Le même auteur dit que "nous avons l'assurance d'un libre accès au sanctuaire par le sang de Jésus. [...] Approchons-nous donc d'un cœur sincère, avec une foi pleine et entière" (Hé 10.19,22). Il dit aussi que le Christ "possède le sacerdoce non transmissible; c'est*

*pour cela aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur" (Hé 7.24-25) » (art. 26).*

Prier Marie et les saints, dire le chapelet, utiliser des images, des statues ou des reliques, passer par la médiation du prêtre ou croire dans les indulgences, ce sont tous des manques de confiance en Jésus seul qui rejette dans les faits la perfection de son œuvre de médiation en notre faveur.

#### **4. Un faux honneur et une fausse piété**

L'article 26 donne une deuxième raison expliquant pourquoi on s'est mis à prier les saints.

*« C'est donc uniquement la méfiance qui a conduit à cette coutume de prier les saints, coutume qui les déshonore au lieu de les honorer, faisant ce qu'eux-mêmes n'ont jamais fait ni demandé. Au contraire, ils ont constamment rejeté un tel honneur, selon ce qu'ils se devaient de faire, comme on peut le constater dans leurs écrits » (art. 26).*

Ceux qui prient les saints décédés s'imaginent qu'ils les honorent, alors qu'en réalité ils les déshonorent. Pendant leur vie, les croyants cités dans la Bible n'ont jamais demandé de recevoir un tel honneur. Au contraire, ils ont rejeté avec force ce genre d'honneur que certains voulaient leur donner.

*« Lorsque Pierre entra, Corneille, qui était allé à sa rencontre, tomba à ses pieds et se prosterna. Mais Pierre le releva et dit : Lève-toi; moi aussi, je suis un homme » (Ac 10.25-26).*

Quand Paul et Barnabas guérissent un infirme, les gens de la ville pensaient qu'ils étaient des dieux et voulaient leur offrir des sacrifices. Paul et Barnabas leur dirent :

*« Pourquoi faites-vous cela? Nous sommes, nous aussi, des hommes de même nature que vous, et nous vous annonçons, comme une bonne nouvelle qu'il vous faut vous détourner de ces vanités et vous convertir au Dieu vivant qui a fait le ciel, la terre, la mer, et tout ce qui s'y trouve » (Ac 14.15).*

Manquons-nous de respect envers les saints décédés? Pas du tout! Nous remercions Dieu de leur avoir fait grâce. Leur vie nous montre la grandeur de la grâce de Dieu envers des pécheurs comme nous. Leurs combats et leurs victoires par la force de Dieu fortifient notre foi et nous encouragent dans nos propres combats. Nous cherchons à suivre leur exemple de foi et de fidélité. Nous recevons le témoignage des prophètes et des apôtres consignés par écrit dans la Bible comme étant la Parole inspirée et infaillible de Dieu, et non comme la parole des hommes (1 Th 2.13; 2 Tm 3.16-17). Cependant, nous rejetons l'idée selon laquelle les saints posséderaient des mérites dont nous pourrions profiter en les invoquant. Prier les saints est une transgression du premier commandement.

## 5. Une fausse humilité

La troisième raison pratique qui a poussé les gens à prier les saints plutôt que Dieu seul par Jésus-Christ est l'idée que nos péchés nous rendraient indignes de prier Dieu. Comment peut-on prier Dieu directement si nous sommes indignes? Un tel enseignement n'est que fausse humilité. La véritable humilité reconnaît que l'on est indigne de s'approcher de Dieu, mais accepte avec foi l'invitation à s'approcher de Dieu en toute confiance par le sang du Christ et par les seuls mérites de son œuvre.

*« Il ne faut pas ici alléguer que nous ne sommes pas dignes, car il n'est pas question ici de présenter nos prières sur la base de notre dignité, mais seulement sur la base de l'excellence et de la dignité de Jésus-Christ, lui dont la justice est nôtre par la foi »  
(art. 26).*

Les textes cités en font la démonstration.

*« Nous avons, par la foi en lui, la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance »  
(Ép 3.12).*

*« Lui, Jésus, parce qu'il demeure éternellement, possède le sacerdoce non transmissible. C'est pour cela aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur »  
(Hé 7.24-25).*

L'article 26 nous reconforte en concluant :

*« Que faut-il de plus puisque le Christ lui-même déclare : “Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi” (Jn 14.6)? Pour quelle raison chercherions-nous un autre avocat? Puisqu'il a plu à Dieu de nous donner son Fils pour être notre Avocat, ne l'abandonnons pas pour en prendre un autre, ou plutôt pour en chercher un autre sans jamais en trouver. En effet, quand Dieu nous l'a donné, il savait bien que nous étions pécheurs. »*

---

**Paulin Bédard**, pasteur

*La raison de notre espérance*, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.